

## SEANCE PLENIERE DU 14 JUIN 2024

### Soutien à la proposition de création d'une forme juridique pour les associations transfrontalières européennes<sup>1</sup>

**Le Conseil Rhénan, lors de sa séance plénière du 14 juin 2024 et sur proposition du Bureau,**

1. souligne que, grâce aux efforts réalisés en matière de coopération transfrontalière depuis des décennies, la population de la région du Rhin Supérieur perçoit de plus en plus la région comme un espace de vie commun et cohérent, caractérisé par des réalités de vie étroitement liées de part et d'autre du Rhin ;
2. souligne dans ce contexte l'importance de la coopération transfrontalière des organisations de la société civile pour l'intégration durable de la région, celles-ci permettant concrètement de fédérer les populations par-delà les frontières ;
3. se félicite par conséquent de la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux associations transfrontalières européennes (ECBA) présentée par la Commission européenne, qui vise à faciliter la création d'associations transfrontalières sans but lucratif ;
4. constate toutefois que la proposition ne concerne à ce jour que les États membres de l'Union européenne et de l'Espace économique européen, et non la Suisse ;
5. demande par conséquent, au vu de la réalité de vie trinationale dans la région du Rhin supérieur, mais aussi en considérant l'ensemble de l'espace frontalier entre la Suisse et l'Union européenne, de tenir compte de la situation de la Suisse lors de la mise en œuvre de la proposition en créant des passerelles.

---

<sup>1</sup> COM(2023) 516 final (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52023PC0516>)

Le Conseil Rhénan adresse la présente résolution :

- en France :
  - à la Préfecture de la Région Grand Est
  - à la Région Grand Est
  - à la Collectivité européenne d'Alsace
  - au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- en Allemagne :
  - au Gouvernement du Bade-Wurtemberg
  - au Gouvernement de la Rhénanie-Palatinat
  - au Ministère des Affaires étrangères
- en Suisse :
  - à la Conférence des Gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest
  - au Département fédéral des Affaires étrangères
- au niveau européen :
  - à la Commission européenne
  - aux députés du Parlement européen issus de la région du Rhin supérieur
- au niveau transfrontalier :
  - à la Conférence du Rhin supérieur
  - à l'Assemblée parlementaire franco-allemande (pour information)
  - au Comité de coopération transfrontalière franco-allemand (pour information)